

Envoyé en préfecture le 15/04/2022 Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

ID: 022-200067981-20220412-DELBU202204\_040-DE

# Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

# DELIBERATION BUREAU EXECUTIF SEANCE du mardi 12 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 12 avril, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9 heures, salle Georges Rumen, siège de l'agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

#### Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; CONNAN Josette; PUILLANDRE Elisabeth; CLEC'H Vincent; LOZAC'H Claude; LE BARS Yannick; GUINTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé.

<u>Absents excusés</u>: LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; GUILLOU Rémy; LE GAOUYAT Samuel; PRIGENT Christian; PARISCOAT Dominique; CHAPPE Fanny; BILLAUX Béatrice; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; LE GOFF Yannick; Marie-Thérèse SCOLAN.



#### DELBU2022-04-040

Petite enfance - Extension du dispositif partenarial avec la Mission Locale pour l'accueil en crèche des familles en demarche d'insertion

Permettre aux familles en parcours d'insertion de trouver des solutions pour l'accueil de leurs enfants de moins de 3 ans est un des 13 axes prioritaires retenus par le schéma territorial de services aux familles adopté en juin 2019 par le Conseil d'Agglomération. La Mission locale nous fait part depuis plusieurs années du souhait de lever un des obstacles à l'insertion des jeunes parents bénéficiaires du RSA en leur garantissant une solution de garde en multi-accueil.

Une première étape a permis de mettre en place un accompagnement de jeunes parents en démarche d'insertion professionnelle, en accueillant leurs enfants au multi accueil Pinocchio de Guingamp.

Il s'agit aujourd'hui d'étudier la possibilité d'étendre le dispositif aux autres crèches de l'agglomération.

### Objectif général

Favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Objectif intermédiaire

Lever les obstacles à la garde d'enfant.

### Objectif opérationnel:

Garantir une solution de garde de l'enfant en crèche en amont et lors de la reprise d'emploi/formation.

## Diagnostic local

L'accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA de 16 à 25 ans en Mission locale a révélé plusieurs freins en matière d'insertion professionnelle :

 Ces jeunes ont souvent des préjugés sur les modes de garde existants (supposition de maltraitance de la part de certains professionnels, peur d'être jugées sur leur rôle de parent etc).

Envoyé en préfecture le 15/04/2022 Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20220412-DELBU202204\_040-DE

Délibération

- Ils ont souvent arrêté très tôt leur scolarité avec un niveau de qualification bas. Les métiers qui leur sont accessibles sont souvent peu rémunérés et ne leur permette pas de s'épanouir sur le plan professionnel.
- Face à un monde de l'emploi qui ne correspond pas à leurs valeurs, certains préfèrent se réaliser dans leur rôle de parent. Ainsi, ce rôle leur permet de conserver un statut social au sein de la société et l'externalisation du mode de garde en dehors de la cellule familiale est souvent assimilée à une perte d'une partie de leur identité sociale. Ce constat est d'ailleurs confirmé par les acteurs du territoire local (centre social, service enfance jeunesse, crèche) qui observent que ces mères ne fréquentent que très peu les installations des modes de garde du territoire.

## Description du projet

L'objectif est de lever les obstacles à l'accès aux modes d'accueil existants sur le territoire en garantissant une place en multi-accueil pour les parents effectuant des démarches d'insertion.

Une place en multi-accueil est « réservée » au public Mission Locale et peut être utilisée par un parent sur du temps partiel dans un premier temps puis du temps plein lorsque la situation professionnelle se stabilise. Afin de ne pas générer de difficultés financières, la Mission Locale participe à la prise en charge d'une partie du coût du reste à charge pour les parents (à hauteur de la moitié du reste à charge pendant les 6 premiers mois). Après une visite sur site et une phase d'adaptation, une première phase de garde à temps partiel (deux jours semaines) est proposée au parent. Cette phase à temps partiel permet de libérer du temps pour une remobilisation sur des démarches professionnelles (travail sur les CV, RDV réguliers Mission Locale, repérage de lieux de stage, travail sur l'orientation etc...). Une fois que le projet professionnel se concrétise (emploi ou formation), un lien est fait avec le multi accueil afin de basculer sur un temps de garde plus important correspondant au contexte professionnel de la personne. Les personnes peuvent ainsi s'ouvrir à :

- Des stages non rémunérés d'une période d'une semaine ou quinze jours en temps plein ou temps partiel;
- D'enchainer sur un contrat de travail s'il y a une proposition d'emploi à la suite de ce stage
- De se positionner sur des offres d'emploi intérimaires
- D'intégrer des dispositifs d'accompagnement à la préparation du projet professionnel (tel que prépa projet ou prépa avenir).

Afin de garantir un accompagnement global, des points réguliers sont organisés autant que nécessaire entre les professionnels de la Mission Locale et du multi-accueil.

A ce titre, nous avons mené une action expérimentale au multi accueil Pinocchio de Guingamp depuis 2020. Cette collaboration a fait l'objet d'une convention de partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la Mission Locale. Ainsi, trois jeunes femmes ont pu bénéficier de cette action. Le bilan annuel mené en 2021 a montré toute la plus-value de cette action dans le parcours des jeunes femmes. Elles ont pu se projeter sur le plan professionnel et retrouver le chemin de l'emploi ou de la formation. Afin de développer l'action nous souhaiterions pouvoir consolider cette action sur le site de Guingamp et mettre en place ce type d'accompagnement sur les multi accueils de Bégard et Paimpol.

Le profil des publics accueillis dans ces 2 crèches est très différent de celui de Guingamp. Il ne permet pas la même souplesse car les places sont occupées par une majorité de familles exerçant une activité professionnelle et sur des amplitudes horaires plus larges. De plus, les accueils occasionnels ou les besoins supplémentaires des familles déjà inscrites, viennent combler les quelques créneaux disponibles.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022 Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID: 022-200067981-20220412-DELBU202204 040-DE

# Délibération

Aussi, il faut envisager de dédier une place d'accueil sur chaque structure, pour permettre au dispositif de s'étendre aux sites de Bégard et Paimpol. Par conséquent, une place à temps plein serait bloquée sur chaque structure pour permettre l'accueil d'un enfant à tout moment de l'année. La crèche de Paimpol disposant de 40 places, et celle de Bégard de 27 places, il serait envisagé de réserver la 40ème place à Paimpol et la 27ème place à Bégard pour permettre l'accueil d'un enfant à tout moment et quels que soient les besoins d'accueil hebdomadaires.

## Budget prévisionnel de l'action

Le coût de revient par place d'accueil dans les crèches de l'agglomération est en moyenne de 16 500 € par an. Sur une place d'accueil réservée à la Mission Locale, seulement une partie des heures serait utilisée par les familles. Cela impliquerait une perte en « recettes familles » et en participation PSU et CEJ de la Caf, car les subventions sont calculées sur les heures facturées aux familles. Il s'agira alors de déterminer le manque à gagner pour l'agglomération et de solliciter la participation de la Caf pour compenser cette perte.

## Participation de la Caf

Pour financer cette place, qui serait occupée en fonction des besoins uniquement, la Caisse d'Allocations Familiale des Côtes d'Armor a fait savoir qu'une participation sera possible dans les conditions suivantes :

- Etablir une demande de subvention portée par l'agglomération en tant que gestionnaire des équipements petite enfance, comportant :
  - Un courrier qui sollicite un accompagnement financier de la Caf,
  - Une note présentant le projet : le partenariat mis en place, les engagements respectifs, la plus-value pour les familles, le nombre de familles concernées, le volume prévisionnel d'accueil sur une période donnée...
  - Le budget prévisionnel lié à l'action mettant en avant un surcoût pour l'agglomération.

Au vu de ces éléments, et afin de poursuivre les objectifs fixés par le Schéma territorial de services aux familles par l'extension du dispositif d'accueil en crèche pour les publics en parcours d'insertion sur le territoire, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident;

- De valider le projet d'extension du dispositif partenarial avec la Mission Locale, pour l'accueil des familles en démarche d'insertion professionnelle, dans les crèches de Bégard et Paimpol;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention avec la Mission Locale;
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Caf;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,



